

1ERE DESCENTE

DE CAISSES A SAVONS A MOULIHERNE

L'organisation d'une « Descente de caisses à savon » par les bénévoles du comité des fêtes de MOULIHERNE, vient de l'envie de partager un moment de plaisir, accessible aux jeunes et aux adultes, dans un esprit d'entraide entre générations. Un moment festif autour d'un thème créatif, constructif et convivial. Cette manifestation a pour but de fédérer des projets chez les particuliers et les groupes : voisins, amis, quartiers, écoles, centres de loisirs, aînés, clubs, associations, entreprises, municipalités... Bon esprit, bonne humeur, bonne ambiance.

LA DESCENTE EST OUVERTE A TOUS, POUR UN MOMENT DE PLAISIR, D'AMUSEMENT .

- **DATE : 21 OCTOBRE 2023**
- **LIEU : Descente de la route de Linière-Bouton (entre le lieu-dit : Pimont et le lavoir)**
- **RDV : de 8 à 9H. Parc aux coureurs, route de Linière-Bouton. Après 9H l'accès au parking sera impossible = route fermée**
- **INSCRIPTION : 15,00 €/caisse. (chèque-caution de 30,00 € à l'inscription, rendu au départ de la course).**

REGLEMENT :

- PARTICIPANTS

Ouvert à tous à partir de 12 ans.

Un Equipage pour la course est limité à 6 personnes. (nombre illimité lors de la parade déguisée), dont 2 personnes maxi à bord de la caisse lors de chaque course.

Toute l'équipe devra est déguisée selon le thème choisi pour leur caisse à savon.

- RESPONSABILITES

La descente est sous la responsabilité des participants (pilotes et pousseurs). Pour les mineurs, la descente est sous la responsabilité du représentant légal (autorisation du représentant légal à remettre avec le dépôt du dossier d'inscription).

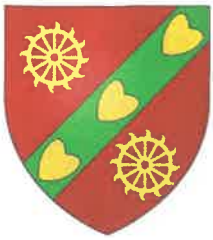
- LE VEHICULE

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues, mono ou biplace, sans moteur, sur un châssis en bois, en métal, ou tout matériau suffisamment résistant.

Il sera apprécié qu'elles soient fabriquées à partir de **pièces de récupération**. Leur déplacement résulte de l'effet de gravité, le circuit étant situé sur une pente. L'équipe pourra pousser la caisse dans l'intervalle marqué au sol

- NORMES TECHNIQUES DE LA CAISSE

- Les roues de voitures sont interdites. Hauteur maximum 170 cm.
- Longueur 250 cm maximum
- Largeur (hors tout) 150 cm maximum
- Garde au sol (conseillée) 10 cm minimum
- Minimum 3 roues.
- Poids de l'engin 150 kg à vide maximum



- Freinage obligatoire et efficaces (patins sur roues ou sur sol peuvent convenir). Ils seront contrôlés par les commissaires de pistes.
- Direction obligatoire : volants (les guidons sont interdits)
- S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course.
- Tout accessoire rajouté sur la caisse doit être vissé ou soudé fermement sur celle-ci.
- Prévoir un emplacement sur le dessus de la caisse de 20x20 cm, pour fixer le numéro attribué lors de l'inscription.

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).

- REMORQUAGE

Afin de remonter les véhicules au départ de la course, des attaches pour remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des caisses. Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées. Chaque engin doit tenir à son propre remorquage et celui des autres véhicules attachés en série.

Sans ce système, les équipes devront remonter leur caisse manuellement dans un délai restreint.

- SECURITE DES PILOTES

Le port d'un casque **INTEGRAL et de gants (type gants de moto de préférence)**. Le port de chaussures fermées et de vêtements (pantalon long et manches longues) protégeant l'ensemble du corps est obligatoire. Genouillères et coudières conseillées. Pour les pousseurs il est recommandé d'adopter la même rigueur de protection.

L'échange de pilote au sein d'une même équipe, est possible entre chaque descente, à condition qu'il porte la tenue réglementaire.

- DECORATION

La décoration et l'originalité sont les maîtres-mots de cette descente de caisse à savon. La publicité est permise mais ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractères politique ou religieux. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites. Le sponsoring est autorisé.

- JUGES

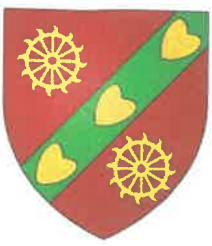
La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

- LE PARCOURS

La piste mesure environ 660 m. Des bottes de paille serviront de protection et d'obstacles à éviter. Il pourra y avoir des dos d'âne ou des gués à passer. L'arrivée étant prévue dans un espace assez restreint, les véhicules devront pouvoir freiner fortement.

Chaque caisse à savon aura la possibilité d'effectuer, le matin de la course, une descente de repérage à faible allure (sous peine d'élimination).

L'épreuve principale se déroulera l'après-midi et comportera 2 descentes par engin. Le meilleur temps sera associé à l'évaluation de l'ensemble de l'équipage pour déterminer les gagnants, (voir tableau joint à ce règlement).



- DROITS A L'IMAGE

Les participants à la descente autorisent l'organisation à publier leur image, celles des enfants mineurs qui participent à la course, celles de leurs caisses à savons (photographies, films...), sans que cela ne leur ouvre des droits, rémunérations ou indemnités. Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et liberté » n°78-17 du 6 janvier 1978.

- RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents ou d'accidents au cours de cette manifestation. Le propriétaire, le pilote, les pousseurs, les accompagnateurs (et ou représentants légaux) sont responsables de ce qui est construit et installé sur leur véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité de chaque équipe), ses axes, ses freins, etc...

- ASSURANCES

Concernant les assurances, nous nous dégageons de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et des dommages causés à des tiers. Seule votre responsabilité civile sera votre assurance. **Vous devrez donc nous fournir une attestation d'assurance type RC, au minimum, pour chaque participant, valide.** Nous, organisateurs, ne seront tenu responsables d'un quelconque dommage ou accident survenu aux participants.

En signant cette inscription, vous attestez que vous ou l'enfant qui y participe êtes en bonne santé et apte à la pratique de la course de caisse à savon.

- SECURITE

Les premiers secours seront présents pour assurer la sécurité de l'évènement.

Nous, organisateurs, nous réservons le plein droit, de procéder éventuellement et ponctuellement à des tests d'alcoolémie avant le départ de l'épreuve principale, sur les pilotes dans le cas où leur comportement s'avèrerait discutable. Nous pourrions, en conséquence, éliminer un équipage au complet, afin de respecter notre sécurité et celles des autres participants.

- ACCEPTATION DU REGLEMENT/DEPOT

Le fait de participer à ce concours, implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, serait tranchée souverainement, sans recours possible, par les organisateurs ou le jury de la course, en fonction de la nature de la question et dans le respect de la loi Française.

- INSCRIPTIONS

Le nombre de caisses à savon pouvant participer est fixé à **40 maximum**. Inscriptions ouvertes du 1 mars au 30 juillet 2023. Les 40 premières inscriptions complètes seront retenues.

Elles seront validées à réception du dossier dûment rempli à l'accueil de la Mairie de MOULIHERNE ou par voie postale.



Rappel : le dossier d'inscription doit être accompagné d'un chèque signé au nom du Comité des fêtes de Mouliherne de 15 € /caisse, ainsi qu'un chèque de caution de 30 € /caisse à envoyer ou à déposer à l'adresse suivante :

Comité des fêtes de Mouliherne, 1 place Emile Deletang, 49390 Mouliherne

Le responsable d'équipage s'engage à communiquer ce règlement aux autres membres de son équipe et à veiller à son respect. Il devra fournir le dossier complet composé de :

- La fiche d'inscription pour chacun des membres de l'équipage (voir annexe 1).
- L'autorisation de représentant légal pour les mineurs (voir annexe 2).
- L'attestation d'assurance pour chaque participant.
- Les 2 chèques (participation et cautions) au nom du comité des fêtes de Mouliherne.
- Les différentes fiches d'inscriptions pour une seule équipe devront être agrafées ensemble.

- **LE DEROULEMENT**

Lieu de rassemblement du matin : Parc aux coureurs, route de Linières-Bouton. 9 H dernier délais.

-9H – 10H00 – Contrôle et validation des caisses à savon. Remise des plaques de numéro et descente d'essai vers le village à petite vitesse.

10H00 – 10H30 - Passage du jury pour la note de l'esthétique de la caisse et de l'équipage.

10H30 – 12H – Descente de repérage et défilé des équipages dans le bourg.

12H00 – 13H00 – Pique-nique (par vos soins) et ou possibilité de restauration dans le village.

(stand de beignets aux pommes, buvettes, manèges, restauration... dans le bourg de Mouliherne).

-13H00 – Lancement des descentes de caisse à savon

-18H00 – Remises des prix au centre du village.

Renseignements : caisasavmouliherne@gmail.com

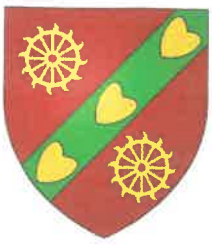
Stéphane Michaud : 06 10 78 88 00

GRILLE D'EVALUATION ESTETIQUE DES EQUIPAGES

NOM DE LA CAISSE										
N° DE LA CAISSE										
Critère/Notes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Thème de l'équipe										
Respect du thème choisi										
Qualité/ finition										
Originalité										
Matériaux recyclés utilisés										
Déguisement de l'équipage										
Ambiance de l'équipe										
SOUS-TOTAL	/70									
meilleur temps descente	/nombre d'équipage									
TOTAL DE LA JOURNEE										

GRILLE TEMPS DE DESCENTE

EQUIPAGE	TEMPS 1	TEMPS 2	MEILLEUR TEMPS	CLASSEMENT
Equipage 1				
Equipage 2				
Equipage 3				
Equipage 4				
Equipage 5				
Equipage 6				
Equipage 7				
Equipage 8				
Equipage 9				
Equipage 10				
Equipage 11				



**FICHE D'INSCRIPTION
DESCENTE DE CAISSE A SAVON DE MOULIHERNE
LE 21 OCTOBRE 2023**

1 FICHE PAR PARTICIPANT

(maximum 6 pers/véhicule pendant l'épreuve)

✓ **NOM DE L'EQUIPAGE :**

✓ **NOM DE LA CAISSE (facultatif) :**

✓ **NOM DE LA PERSONNE :**

Responsable de l'équipage : **oui** **non** (rayer la mention inutile)

✓ **PRENOM :**

✓ **DATE DE NAISSANCE :**

✓ **ADRESSE :**

✓ **CODE POSTAL :**

✓ **VILLE :**

✓ **TELEPHONE :**

✓ **EMAIL :**

RAPPEL :

Pièces à joindre obligatoirement :

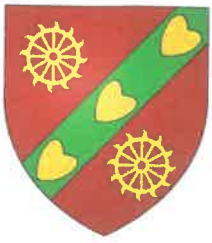
- *1 fiche d'inscription dûment remplie et signée/participant.
- *Autorisation du représentant légal pour les mineurs.
- *1 Attestation d'assurance type RC /participant.
- *Lecture et respect du Règlement par la signature apposée ci-dessous et.

Par cet engagement, j'autorise le droit à l'image. J'accepte l'exactitude des renseignements notés ci-dessus et m'engage à respecter et appliquer le règlement de l'épreuve que j'ai lu en totalité.

Fait à

le

Signature



AUTORISATION PARENTALE

Document obligatoire à remplir, pour les mineurs par le représentant légal.

Je soussigné(e) ,Madame/Monsieur.....,

Représentant légal de l'enfant....., l'autorise

à participer à la descente de caisse à savon organisée le 21 octobre 2023 à Mouliherne.

Je reconnais avoir lu entièrement le règlement de la course et déclare l'accepter.

Je m'engage à ne pas mettre en cause la responsabilité des organisateurs de la manifestation et n'engagerai aucune poursuite judiciaire à leur encontre si quelque incident ou accident devait mettre en cause mon enfant.

Comme il est stipulé dans le règlement, par cette signature, j'autorise l'organisation à publier l'image de mon enfant (photographie, film...) sans que cela ne lui ouvre des droits, rémunérations ou indemnités, comme il est stipulé dans la loi « informatique et liberté » n°78-17 du 6 janvier 1978.

Fait à

Le

Signature du représentant légal, précédé de la mention « Lu et approuvé »

